

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière
13228

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Avenant n°2 à la convention du 24 septembre 2012 entre le Département et l'association "Commission Locale d'Information de Cadarache" pour l'occupation de locaux situés à l'Espace du pays d'Aix à Aix-en-Provence (13090).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par convention d'occupation du 24 septembre 2012, le Département des Bouches-du-Rhône a autorisé l'association "Commission Locale d'Information de Cadarache" à occuper des locaux dans l'immeuble dénommé « Espace Pays d'Aix », 8 rue du Château de l'Horloge, 13090 Aix-en-Provence.

Un avenant n°1 a été signé en date du 26 mars 2015 afin d'intégrer de nouveaux locaux qui avaient été affectés précédemment à la CLI ITER et dont la convention a été résiliée.
La superficie actuellement affectée à la CLI de Cadarache est ainsi de 71,04 m².

Récemment, la CLI de Cadarache a fait connaître au Département son besoin de disposer ponctuellement de salles de réunion sur le site pour organiser une trentaine de réunions par an. Afin de prendre en compte cette demande, il convient donc d'établir un avenant n°2 à la convention d'occupation du 24 septembre 2012.

Cet avenant ne comporte aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL